

Date de dépôt : 24/06/2022
Demandeur : SCI DES BOURGEONS représentée par
Madame PONS BOURGEOIS Marion
Pour : Modification d'une ouverture
Adresse projet : 370 Route de Foz Cruzilles-lès-Mépillat
(01290)

ARRÊTÉ

de NON-OPPOSITION à une déclaration préalable au nom de la commune

Le maire de la commune de CRUZILLES LES MEPILLAT,

Vu la déclaration préalable déposée le 24/06/2022, par SCI DES BOURGEONS représentée par Madame PONS BOURGEOIS Marion, demeurant 370 Route de Foz à Cruzilles-lès-Mépillat (01290), enregistrée sous le numéro DP00113622C0034 ;

Vu l'objet de la demande :

- pour un projet de Modification d'une ouverture ;
- sur un terrain situé 370 Route de Foz à Cruzilles-lès-Mépillat (01290) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 1er mars 2012, mis à jour les 11 septembre 2017 et 5 juin 2018, modifié le 21 mai 2015 ;

Vu la zone A du PLU et son règlement ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Veyle du 23 avril 2018 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;

ARRÊTE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet visé ci-dessus.

Fait à CRUZILLES LES MEPILLAT, le 19 juillet 2022
Le Maire, Dominique BOYER



Caractère exécutoire de la présente décision :

La présente décision est exécutoire à compter de sa réception par le demandeur.

Contrôle de légalité :

Le dossier et la décision ont été transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L2131-1 et 2 du code Général des Collectivités Territoriales, soit le : 19 juillet 2022

Affichage de l'avis de dépôt :

Conformément aux dispositions des articles R423-6 et R424-5 du code de l'urbanisme, l'avis de dépôt de la présente demande a été affiché en mairie pendant toute la durée d'instruction et à compter du : 19 juillet 2022